

Engager le territoire dans la transition énergétique

Avec une grande qualité environnementale et paysagère, le Pays de Thiérache dispose d'atouts qui témoignent de son potentiel de développement sur la thématique de la transition écologique.

Néanmoins, avec un parc de logements anciens, énergivores voire parfois insalubres, la précarité énergétique en Thiérache est une préoccupation forte. Viennent s'y ajouter des problématiques sociales qui touchent bon nombre d'habitants. Entendue dans son sens spatial, la mobilité est également un enjeu majeur : limiter le recours à la voiture individuelle polluante est une obligation pour permettre d'engager durablement le territoire dans la transition énergétique. Ainsi, deux enjeux ont été identifiés :

- Définir une stratégie locale ambitieuse de lutte contre toutes les formes de précarité énergétique ;
- Initier des démarches collectives vertueuses tant du côté de l'offre que de la demande en énergie.

Des réponses concrètes seront recherchées en matière de sobriété énergétique auprès des collectivités, des entreprises et des ménages pour aspirer à des techniques de production et des usages plus responsables.



© Office de tourisme de Thiérache

Quels sont les objectifs ?

OBJECTIFS ↗ stratégiques

- **Devenir un territoire exemplaire** en matière de sobriété énergétique dans les domaines de l'habitat et de la mobilité ;
- **Tendre vers une forme d'autonomie énergétique locale**, tant du côté de l'offre (production) que de la demande en énergie (consommation).

OBJECTIFS ↗ opérationnels

- **Déployer une stratégie multi thématique** partagée par tous pour une production et une consommation en énergie responsables en Pays de Thiérache ;
- **Mobiliser et coordonner les acteurs locaux** pour stimuler les initiatives individuelles et collectives exemplaires en matière de sobriété énergétique ;
- **Sensibiliser aux techniques** de productions moins énergivores ;
- **Sensibiliser le grand public** à des comportements plus durables.

Quels effets attendus ?

- **Engagement et partage d'une stratégie territoriale** par les collectivités, entreprises et ménages afin de tendre vers une forme d'autonomie énergétique locale (compréhension d'enjeux et capacités à agir) ;
- **Ancrage et exemplarité du territoire** en matière de sobriété énergétique ;
- **Modification des techniques de production et comportements** des consommateurs en matière de transition et sobriété énergétique.

Pour quelles actions ?



Aspirer à une autonomie énergétique locale par des actions multithématiques et des partenariats publics-privés solides

- **Réaliser un état des lieux (diagnostic)** des acteurs de la filière bois et des gisements existants ;
- **Outiller et équiper les professionnels** de la filière bois-énergie, pour en faire des acteurs exemplaires ;
- **Créer un guide de bonnes pratiques** en lien avec les équipements et usages du photovoltaïque dans les collectivités pour en faire des acteurs exemplaires en la matière ;
- **Créer des outils de communication** pour informer, sensibiliser et promouvoir les cultures agro photovoltaïques ;
- **Soutien aux études préalables** visant la remise en fonction de lieux potentiellement producteurs en hydroélectricité (moulins).



Mobilités durables : favoriser les alternatives à l'autosolisme

- **Équiper les aires de covoiturage** existantes et futures en services connexes (équipements nécessaires à la sécurisation et au stationnement des vélos, mobilier urbain ainsi que leur signalisation) ;
- **Soutien au déploiement d'une flotte de scooters électriques** : frais de location et sécurisation du matériel, sensibilisation à la sécurité routière ;
- **Accompagner le déploiement d'une application mobile** d'autopartage à l'échelle du Pays de Thiérache ;
- **Soutien à l'animation territoriale** autour de la pratique du vélo ;
- **Soutien à l'élaboration d'un plan de communication** multicanal autour de l'information au voyageur.



Acculturer aux pratiques et comportements vertueux en matière de sobriété énergétique

- **Soutenir tout type d'animation ou de formation territoriale** inédite pour informer et sensibiliser à la préservation des ressources disponibles.

Pour quelles dépenses ?

DÉPENSES
immatérielles■ **Frais de personnel :**

- Frais salariaux (salaires et charges) ;
- Coûts indirects calculés sur la base de l'application d'un taux forfaitaire de 15% aux frais de personnel directs éligibles.

- **Frais de fonctionnement** directement liés à l'opération (frais de réception, déplacement, hébergement, restauration du personnel sur barème ou sur forfait).

■ **Prestations externes :**

- Étude, conseil, diagnostics, expertises, ingénierie ;
- Études préalables (d'opportunité et de faisabilité), honoraires de maîtrise d'œuvre ;
- Communication : achats de matériels et de petits équipements de signalisation (drapeau sur mât, plaques, totems, Roll-ups, kakemonos, stands mobiles), conception de supports, conception de site internet, location de salle, frais de réception, conseil et élaboration de stratégie éditoriale, marketing et événementielle, production de contenu textuel et visuel ;
- Frais de formation (coûts pédagogiques sur la base d'un contenu pédagogique établi et du public ciblé défini) ;
- Coûts liés aux participants (déplacements, hébergement, restauration sur la base de forfaits, barèmes et/ou frais réels).

- **Outils collaboratifs** (plateforme numérique, outils de gestion et de commercialisation, site internet et systèmes d'information locaux en réseaux).

DÉPENSES
matérielles

- Achat et location de matériel ;
- Équipements (technique) ;
- Achat de mobilier urbain (signalisation, signalétique) ;
- Acquisition ou location de véhicules propres liée à l'opération ;
- Travaux de rénovation du bâtiment/structure/local nécessaires à la concrétisation de projets sobres en énergie.

Dépenses
inéligibles

- Investissements liés à des bâtiments à vocation purement administrative
- Valorisation de postes/missions non dédiés au projet accompagné par LEADER
- Coûts indirects de fonctionnement courant de la structure, exception faite des dépenses indirectes forfaitaires au taux de 15%
- Contributions volontaires en nature (en travail, biens et services)
- Auto-construction
- Auto-facturation de prestations réalisées par le bénéficiaire lui-même
- Achat de matériel d'occasion
- Voirie et les réseaux divers
- Acquisitions foncières et/ou immobilières
- Crédits-bails
- Fonds de commerce
- TVA
- Coûts d'amortissement
- Petit outillage (quincaillerie)



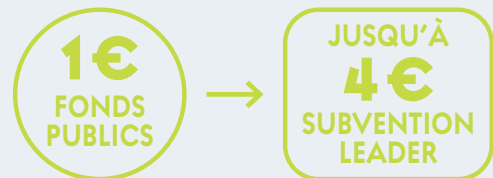
Les particuliers, habitants...
(qui ne détiennent pas de N° SIRET)
ne pourront bénéficier d'un soutien au titre de LEADER.

Pour qui ?

- Le Pôle d'Équilibre Territorial et Rural du Pays de Thiérache ;
- Les Sociétés d'Économie Mixte ;
- Syndicats Mixtes ;
- EPCI/Communes (collectivités territoriales et leurs groupements) ;
- Associations Loi 1901 ;
- Exploitants agricoles individuels ou sociétaires à titre principal ou secondaire affiliés MSA, groupements d'agriculteurs ;
- Groupements d'Intérêt Économique ;
- Entreprises/entreprises artisanales, commerciales et de services/TPE/PME au sens communautaire ;
- Sociétés civiles ;
- Coopératives (SCIC, SCOP...) ;
- Organismes de formation ;
- Fondations.

Combien ?

Chaque projet doit obligatoirement bénéficier d'un cofinancement public :



PLANCHER

PLAFOND

3 000 € DE FEADER

25 000 €
DE FEADER

▼
PORTEUR DE
projet privé

ou

5 000 € DE FEADER

▼
PORTEUR DE
projet public

Et si l'Europe finançait votre projet ?

CONTACTEZ DÈS MAINTENANT :

Aude DELCOURT Animatrice LEADER
03 23 98 19 20 - 06 60 66 02 43
adelcourt@pays-thierache.fr
www.pays-thierache.fr

